



## Procès-Verbal

### **du Conseil Municipal du Mercredi 16 Juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le Mercredi 16 Juillet à 17 heures 00, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire en Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Dominique CHANTOIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée.

#### **Étaient présents :**

M. Dominique CHANTOIN - Maire, M. Jean-Pierre BRUNET, Mme Roseline BARANGER, M. Michel ALLAIRE, Mme Andrée BONIN-ROGER, M. Bruno FOUASSON - Adjoints -  
M. Luc BELLIARD - Conseiller municipal délégué –  
Mme Anne LAROCHE-JOUBERT, Mme Nicole GROLEAU, Mme Corinne DEVINEAU, Mme Yolaine FRIOUX (17h03) – Conseillers municipaux.

#### **Excusés ayant donné procuration :**

M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BRUNET  
Mme Alicia PIVETEAU, pouvoir à M. Dominique CHANTOIN

#### **Absents :**

Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Michel ALLEMAND, M. Xavier MARTIN, M. Jacques BOBIN, M. Yannick BOUTET, M. Hervé ZARKA - Conseillers municipaux.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié le quorum, M. le Maire ouvre la séance à 17h00.

Sur proposition et vote à l'unanimité, Mme Nicole GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

*Arrivée en séance de Mme Yolaine FRIOUX à 17h03.*

#### **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 10/06/2025**

**Le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2025 n'appelant pas d'observations est approuvé à l'unanimité.**

## II – Finances

### **1) Marché public : construction de quatre logements locatifs Rue Henri Martin : entreprises retenues**

Après avoir pris connaissance du rapport d’analyse des offres en date du 16/07/2025 présenté par M. Laurent DUPONT, Architecte DPLG, en charge du suivi du dossier de Construction de 4 logements locatifs rue Henri Martin.

Il s’avère que les lots 1, 3, 4 et 5 ont été déclarés infructueux car aucune offre recevable n’a été transmise pour ces lots.

Une nouvelle consultation sera lancée pour ces lots en procédure adaptée.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 pour, décide de retenir, les entreprises suivantes :**

• Lot n°1 : VRD – Aménagements extérieurs - Clôtures :	Absence d’offre - INFRUCTUEUX
• Lot n°2 : Gros œuvre :	VOISIN CONSTRUCTION SAS 248 183.62€ HT
• Lot n°3 : Ravalement :	INFRUCTUEUX
• Lot n°4 : Charpente bois – Menuiseries bois :	Absence d’offre - INFRUCTUEUX
• Lot n°5 : Couverture tuiles - Zinguerie :	INFRUCTUEUX
• Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium - Métallerie :	AC METALLERIE 29 067.02€ HT (solution de base)
• Lot n°7 : Cloisons sèches - Isolation :	ISOLYA 31 901.95€ HT
• Lot n°8 : Revêtements de sols et murs scellés :	SARL AUCHER 23 000.00€ HT
• Lot n° 9 : Chauffage – Plomberie VMC :	IECP 65 924.70€ HT
• Lot n°10 : Electricité :	IECP 24 121.44€ HT
• Lot n°11 : Peinture :	RICHARD ET GOURAUD 19 095.07€ HT

• Lot n°12 : Elévateurs :	
LIFT SYSTEME	
	45 000.00€ HT

**Soit un total HT de 486 293.80 € (n'incluant pas les lots déclarés infructueux), et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.**

2) Demande de fonds de concours communautaire pour la pose de supports vélos

Vu le règlement du conseil communautaire concernant l'attribution des fonds de concours,

Vu le dossier présenté en séance du conseil visant à prévoir l'aménagement de différents sites de la commune pour l'accueil du tourisme,

Vu les pièces constitutives du dossier,

Vu l'avis favorable de la commission voirie,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 pour :**

- décide d'approuver le plan de financement présenté, pour un montant de 6 118.67 € HT pour la fourniture et la pose de supports vélos sur différents sites de la commune,
- décide de solliciter auprès du Conseil Communautaire un fonds de concours à hauteur de 49 % des travaux HT soit une participation de 2 998.15 € HT, tel qu'il a été présenté et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

3) Amendes de police : aide financière sollicitée pour des travaux d'aménagement de voirie

Vu le courrier du Département de la Vendée précisant aux communes les règles d'éligibilité et priorités fixées par l'assemblée départementale pour bénéficier du produit des amendes de police

Vu le dossier présenté en séance du conseil visant à prévoir un dispositif de sécurité routière dans la Rue des Trappes,

Vu les pièces constitutives du dossier,

Vu l'avis favorable de la commission voirie,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 pour :**

- décide d'approuver le plan de financement présenté, pour un montant de 8 179.40 € HT pour l'aménagement d'un équipement de sécurité routière – Rue des Trappes,
- décide de solliciter auprès du Département de la Vendée une aide financière à hauteur de 20 % des travaux HT au titre des amendes de police, tel qu'il a été présenté et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

### III – Informations

#### 1) Délégations du conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal est informé des prises de décisions du 29 Mai 2025 au 30 Juin 2025 dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire (engagements).

#### 2) PPRL : réponse du Préfet

En réponse aux contestations de l'ensemble des Maires de l'île sur les cartes provisoires transmises par la DDTM, Monsieur le Préfet de Vendée informe les élus qu'il faudra au minima respecter le décret de 2019 sur le niveau d'élévation du niveau de la mer dans la planification et la gestion de crise, 2 nouveaux scénarios : « Xynthia +20 cm » (en aléa à court et moyen terme) et Xynthia +80 cm ».

Les services de l'Etat se sont engagés à transmettre prochainement aux élus deux scénarios respectant le décret (Xynthia + 20 cm et Xynthia + 60 cm) pour l'ADS, la planification et la gestion de crise. Il est acté qu'un travail commun devra être fait sur la construction d'une doctrine d'application de la nouvelle connaissance des aléas du futur PPRL.

Le Préfet de Vendée a par conséquent décidé de reporter la validation des cartes définitives d'aléas à long terme (100 ans) après les échéances électorales de mars 2026.

#### 3) Demande d'aide à la vie partagée validée par le Département

Le Maire informe les élus d'un récent courrier reçu du Département de la Vendée décidant d'octroyer une aide financière à hauteur de 5 000 € par an et par habitant suite au dépôt de dossier pour une demande d'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif en Vendée.

La séance est clôturée à 17h29 après avoir épousé l'ordre du jour.

La Secrétaire de séance,  
Mme Nicole GROLEAU



Le Maire,  
M. Dominique CHANTOIN



Approuvé en Conseil Municipal le ... 14 OCT. 2025

Affichage le ..... 10 NOV. 2025